



COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2013

1) TRAVAUX A L'ECOLE ELEMENTAIRE - AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX

La reprise de carrelage prévue par l'entreprise CORBIAUX ne sera pas réalisée.
Le Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant d'un montant en moins-value de 700 € H.T.

2) TRAVAUX A L'ECOLE ELEMENTAIRE - AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX

Le déplacement de la centrale induit une modification du système d'accrochage et une modification dans le tracé des gaines de ventilation.
Le Conseil Municipal, décide d'accepter l'avenant d'un montant en moins-value de 2.196 € H.T.

3) TRAVAUX A L'ECOLE ELEMENTAIRE - AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX

Un carottage dans les murs est prévu afin d'y insérer les gaines électriques.
Le Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant n° 3 d'un montant en plus-value de 487,81 € H.T.

4) TRAVAUX DE VOIRIE RUES DE MOULEUX, DE LA PLANTATION ET DES GRANDES PORTIONS - AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX

Des travaux complémentaires (création d'un ilot, mise à niveau de grilles d'avaloirs, bordures de trottoir à changer) d'un montant de 8.550 € H.T. sont prévus.
Le montant maximum H.T. qui avait été décidé par délibération du conseil municipal du 09 octobre 2012, soit 130.000 € H.T., va être dépassé.
Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de travaux complémentaires d'un montant de 8.550 € H.T. et d'accepter la modification du montant maximum H.T.

5) BUDGET PRINCIPAL 2013 - DECISION MODIFICATIVE TRAVAUX

Le Conseil Municipal décide de modifier le budget primitif 2013 comme suit :

Travaux supplémentaires Lot 1 opération 117		
Dépenses investissement	Opération 117 "Voirie Plantation, Mouleux, Grandes Portions"	+ 10 300.00 €
	Opération 112 "Voirie Chesny"	- 10 300.00 €

.../...

6) TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la loi substitue une taxe unique : la TLPE aux taxes sur la publicité concernant les affiches, réclames et enseignes lumineuses (TSA), taxes sur les emplacements publicitaires fixes (TSE) et taxes sur les véhicules publicitaires.

Désormais, la TLPE s'applique à tous les dispositifs publicitaires suivants, visibles de toutes voies, publiques ou privées, ouvertes à la circulation publique, conformément à l'article L 581-3 du code de l'environnement : -publicité et préenseignes, - enseignes.

Le Conseil Municipal décide :

- d'instituer la TLPE à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- d'appliquer le tarif de droit commun pour chaque m² taxable ;
- de n'appliquer ni réfections, ni exonérations à tous les dispositifs taxables ;
- de supprimer l'exonération de principe des enseignes dont la somme des superficies est inférieure ou égale à 7 m².

7) LOGICIEL E-MAGNUS - LICENCE, MAINTENANCE ET FORMATION

Afin d'évoluer progressivement vers la dématérialisation des documents financiers il s'avère nécessaire de changer le logiciel MAGNUS "finances/paies".

Le devis de l'entreprise Berger-Levrault pour le nouveau logiciel E-Magnus s'élève à 2.947 € H.T. et à 1.107 € H.T. pour la maintenance.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis d'un montant de 2.947 € H.T. et la maintenance pour 1.107 € H.T.

8) DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2012 – SERVICE ASSAINISSEMENT

BUDGET ASSAINISSEMENT PELTRE AFFECTATION DU RESULTAT 2012 REACTUALISE LE 24/05/2013

FONCT	Dépenses de l'exercice 2012 (réelles + ordre)	- 146 715,47 €	
	Recettes de l'exercice 2012 (réelles + ordre)	137 631,67 €	
	Résultat reporté N-1 (001 au BP N)	641,32 €	
	Soit un solde	- 8 442,48 €	002

2. CALCUL DU BESOIN DE FINANCEMENT

INVEST	Dépenses de l'exercice 2012 (réelles + ordre)	- 47 988,72 €	
	Recettes de l'exercice 2012 (réelles + ordre)	60 382,57 €	
	Résultat reporté N-1 (001 au BP N)	154 676,06 €	
	Soit un solde en report	167 069,91 €	001
	<i>Corrigé par le résultat des RAR</i>		
	RAR Dépenses	- 166 059,66 €	
	RAR Recettes	- €	
	Soit un solde de	1 010,25 €	

3. DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Déficit de fonctionnement	- 8 442,48 €	
Part en réserve pour la couverture du déficit d'investissement	/ €	1068
Reste en report 2013	- 8 442,48 €	002

Le Conseil Municipal décide d'approuver la décision d'affectation du résultat de fonctionnement 2012 – service assainissement

9) BUDGET ASSAINISSEMENT 2013 - DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal décide de modifier le budget primitif 2013 comme suit :

INTEGRATION DU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2012		
Dépenses fonctionnement	002 "déficit de fonctionnement reporté"	+ 8 442,48 €
Recettes fonctionnement	Article 754 "Redevances pour défaut de branchement à l'égout"	+ 8 442,48 €

10) BUDGET PRINCIPAL 2013 - DECISION MODIFICATIVE ET AMORTISSEMENT

Le Conseil Municipal décide de modifier le budget primitif 2013 comme suit :

SORTIE DE L'ACTIF TERRAIN REVENDU A L'EPFL Certificat administratif du Maire en date du 24/05/2013		
Dépenses investissement	002 "dépenses imprévues"	- 61,21 €
	Article 204412 " Subventions d'équipement en nature Bâtiments et installations"	+ 61,21 €

La durée d'amortissement de l'article 204412 est fixée à 1 an.

11) CREANCES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur le titre de recettes présenté par M. le Trésorier de Verny, émis en 2008 "droit de place SCHEID Corinne" dont le montant s'élève à 60 €.

12) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide que le compte de gestion dressé pour 2012 pour le service d'assainissement par le receveur municipal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et décide d'adopter le compte.

13) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 - PRINCIPAL

Le Conseil Municipal décide que le compte de gestion dressé pour 2012 pour le service principal par le receveur municipal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et décide d'adopter le compte.

.../...

14) OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE - PRINCIPAL

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à souscrire une ligne de trésorerie aux meilleures conditions du marché pour un montant de 250 000 €.

15) DROIT DE PLACE

Le Conseil Municipal décide de maintenir à 75 €/m² le droit de place à verser pour occupation du domaine communal en 2013.

16) CREDITS 2013 ALLOUES AUX ECOLES ET A LA B.C.D.

Le Conseil Municipal décide d'allouer en 2013 :

- 2.500 € à l'école maternelle (soit 38 €/élève),
- 3.200 € à l'école élémentaire dont 192 € affectés aux frais de direction (soit 26 €/élève),
- 300 € à la Bibliothèque Centre de Documentation (B.C.D.) de la Commune.

17) TARIFS DE LOCATION ET NETTOYAGE DE LA SALLE DES FETES EN 2013

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2013 les tarifs de location et de nettoyage de la salle des fêtes, comme suit :

- location de la salle sur 3 jours = 460 € (ex : clés remises le vendredi soir et pour tout le week-end)
- location sur 2 jours = 360 €
- location sur 1 jour = 210 €

La caution est fixée à 1000 €.

18) LOCATION ET NETTOYAGE DE LA SALLE DES FETES EN 2013 - TARIFS POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2013 les tarifs de location et de nettoyage de la salle des fêtes par les associations locales comme suit :

- pour une assemblée générale ou une réunion/an : location et nettoyage gratuits,
- puis, deux locations gratuites par an avec nettoyage à 55 €,
- et au-delà, location et nettoyage à 105 €.

19) LOCATION ET NETTOYAGE DU "COUAROIL" EN 2013

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2013 à 50 € par jour la location et le nettoyage d'une salle au "Couaroil" (bâtiment communal 13, rue de Gargan).

La caution est fixée à 100 €.

.../...

20) SONO – TARIFS DE LOCATION 2013

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2013 les tarifs de location de la sono de la salle des fêtes, comme suit :

- pour les associations locales :
- soirée dansante : 80 €
- hors soirée dansante : 40 €
- pour les habitants de PELTRE : 80 €

La caution de mise à disposition de la sono est fixée à 1.500 €.

21) CONCESSION AU CIMETIERE ET ALVEOLE DU COLUMBARIUM - TARIFS 2013

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2013 les tarifs comme suit :

- 60 €/m² pour une concession au cimetière de 30 ans,
- 1.500 € le prix d'une alvéole (pour 3 urnes) dans le 2^{ème} columbarium pour 30 ans.

22) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2013

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 170 € à l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles publiques de Peltre ;
- 700 € à l'Association Familiale;
- 1.000 € à l'Association Entraide et Amitié ;
- 6.000 € à l'Association Sportive de Peltre ;
- 1.893 € à Familles de France de METZ pour le fonctionnement du C.S.E. de Peltre ;
- 200 € à l'AFM Téléthon ;
- 80 € à la Prévention Routière.

23) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL SAINT PIERRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les conventions passées depuis 2008 entre la Commune de PELTRE et la Communauté de Communes du Val Saint Pierre

Le Conseil Municipal décide d'approuver la reconduction de la convention autorisant la mise à disposition, en faveur de la Commune, d'un adjoint administratif de 2^e classe, issu du personnel de la Communauté de Communes pour l'année 2013 pour une durée hebdomadaire de 10 h par semaine.

24) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible ;

.../...

- d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 1 à 6 mois maximum allant du 1^{er} mai au 31 octobre inclus ;
- Madame le Maire sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions exercées, leur expérience et leur profil. La rémunération sera limitée à celle de l'agent remplacé.

25) OPERATION "ARGENT DE POCHE"

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'été 2013 l'opération "argent de poche" qui consiste à proposer aux jeunes de la Commune, âgés de 16 à 18 ans, de réaliser des tâches dans l'intérêt général de la Commune, hors temps scolaire.

Peltre, le 26 juin 2013
Le Maire,

Bernadette VELER